

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 174 promulguant n la Côte française des Somalis-dépendances.

n° 174

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 mars 1941

Numéro JO
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro
31 mars 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 1^{er} juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}

Sont promulguées à la Côte française des Somalis : 1^{re} La loi du 6 décembre 1910, relative à l'organisation de groupements professionnels aux colonies: 2^e La loi du 29 décembre 1940, habilitant les gouverneurs généraux, les gouverneurs des colonies, pays de protectorat et les commissaires de la République dans les territoires sous mandat dépendant du Secrétariat d'État aux colonies à réglementer les distributions d'énergie électrique. Art. 2.—Sont publiés à la Côte française des Somalis : 1^{re} La loi du 27 octobre 1910, instituant la carte d'identité de Français: 2^e La loi du 28 novembre 1940, prorogeant les délais de procédure devant le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et le tribunal de conflits: 3^e L'arrêté du 13 janvier 1911 relatif à l'inspecteur-conseil de l'instruction publique. Art. 3.—Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILIETAS.